

088 Groupe d'étude sur l'exploration des évaluations normalisées de la diversité génétique

RECONNAISSANT que l'UICN est un chef de file mondial dans l'établissement de normes mondiales pour l'évaluation de la biodiversité ;

RECONNAISSANT l'application réussie et généralisée de la Liste rouge des espèces menacées™ de l'UICN et de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN (et d'autres outils, par exemple la Liste verte, les Zones clés pour la biodiversité) aux niveaux national, régional et mondial, qui contribuent à informer et à catalyser l'action en faveur de la conservation de la biodiversité et des politiques en la matière ;

SOULIGNANT que des approches normalisées pour l'évaluation de la biodiversité peuvent améliorer la planification, l'action et le suivi, conformément au cadre « Évaluer, planifier, agir » de l'UICN ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la diversité génétique est le niveau fondamental de la biodiversité, nécessaire à la résilience, à l'adaptabilité et à la survie à long terme des espèces et des écosystèmes ;

RECONNAISSANT EN OUTRE le rôle prépondérant de la diversité génétique dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique, au même titre que les espèces et les écosystèmes ;

APPRÉCIANT les travaux du Groupe de spécialistes de la génétique de la conservation de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN et d'autres groupes pour piloter et établir les indicateurs génétiques du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris un indicateur principal ;

RECONNAISSANT l'absence de méthode normalisée, globale et adoptée à l'échelle mondiale pour évaluer les menaces pesant sur la diversité génétique et y faire face ;

RECONNAISSANT EN OUTRE les progrès scientifiques accomplis depuis des décennies et la disponibilité de techniques et de données permettant de quantifier, de cartographier et d'évaluer la diversité génétique des espèces et des populations au niveau mondial, de sorte que l'évaluation à grande échelle de l'état génétique est techniquement réalisable et que les connaissances génétiques peuvent contribuer aux actions de conservation ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs manquent souvent de capacités et d'orientations en matière de conservation de la diversité génétique ; et

PRÉOCCUPÉ par le déclin avéré de la diversité génétique des espèces et des populations, ainsi que par les prévisions de pertes futures de la diversité génétique fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, qui auront une incidence sur la viabilité des populations et des espèces ainsi que sur les contributions de la nature aux populations humaines, à la sécurité alimentaire, à la santé et au bien-être ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général et à la CSE de créer un groupe d'étude chargé d'élaborer, de tester et d'évaluer un cadre mondial normalisé pour l'évaluation de l'état génétique des espèces et des populations.

2. DEMANDE au Directeur général et à la CSE de veiller à ce que le groupe d'étude produise et soumette un rapport public, qui sera présenté au Directeur général et à la CSE avant le Congrès mondial de la nature de 2029, et portera sur : les avantages, les difficultés et la faisabilité d'une norme pour l'évaluation de la diversité génétique ; la détermination des paramètres, des seuils et des connaissances d'une telle évaluation ; la logistique, l'expertise, la conservation, le stockage et la disponibilité des données ; les institutions responsables ; et une feuille de route des calendriers et de l'échelle applicable des évaluations.

3. PRIE INSTAMMENT le Directeur général et la CSE de veiller à ce que ce groupe d'étude prenne en compte la diversité des genres, des régions et des groupes d'intérêt au sein de l'UICN.

4. PRIE INSTAMMENT les Membres, la société civile, les entreprises et d'autres acteurs de coopérer et de soutenir ce groupe de travail par des processus consultatifs inclusifs, des séminaires en ligne, des ateliers, des études, etc.

5. APPELLE les gouvernements, les ONG, les groupes autochtones et les communautés locales, les institutions financières, les bailleurs de fonds et les entreprises à reconnaître qu'il est important d'évaluer et de suivre la diversité génétique, de communiquer à son sujet et de la sauvegarder en tant qu'élément essentiel du développement durable, de la restauration écologique et des normes en matière de biodiversité.